

## ORDRES DE RENVOI

MARDI 10 avril 1951.

*Résolu*,—Qu'un Comité sessionnel des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle soit institué en vue de faire l'examen des comptes, des prévisions budgétaires et des projets de loi qui ont trait aux chemins de fer Nationaux du Canada, aux *Canadian National (West Indies) Steamships* et aux Lignes aériennes Trans-Canada, sous réserve cependant des droits du comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics; que ledit Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à faire rapport à l'occasion et que, nonobstant les dispositions de l'article 65 du Règlement concernant la restriction du nombre des membres, ledit Comité se compose de MM. Benidickson, Bourget, Carter, Cavers, Clark, Follwell, Fraser, Fulton, George, Gillis, Gosselin, Hatfield, Healy, Helme, James, Knight, Macdonald (*Edmonton-Est*), Macdonnell, McCulloch, McLure, Mott, Mutch, Picard, Pouliot et Thomas.

MERCREDI 11 avril 1951.

*Ordonné*,—Que les rapports annuels pour 1950 du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada, de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* et du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada, et le rapport soumis au Parlement par les vérificateurs relativement au réseau des chemins de fer Nationaux du Canada et à la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*, déposés sur le bureau le 3 avril 1951, ainsi que le budget des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* pour l'exercice 1951, déposés aujourd'hui, soient renvoyés au comité des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle, institué pour la session, ainsi que les crédits suivants du Budget des dépenses de 1951-1952:

Crédit n° 493—Déficit du bac transbordeur et des termini de l'Île du Prince-Édouard.

Crédit n° 495—Déficit de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*.

Crédit n° 501—Loi des tarifs de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—paiement, à l'égard de la réduction de 20 p. 100 dans les taux de tarif, aux chemins de fer Nationaux du Canada et aux autres chemins de fer fonctionnant dans le territoire désigné par la Loi.

Et que la résolution adoptée par la Chambre le 12 mars 1951, renvoyant certains crédits au comité des subsides, soit annulée dans la mesure où elle vise les crédits n°s 493, 495 et 501.

Que le rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada sur les opérations de l'année terminée le 31 mars 1950, déposé le 19 mars 1951, et le rapport des vérificateurs au Parlement, couvrant les opérations des mêmes Lignes durant la même année, et déposé le 20 mars 1951, soient renvoyés audit Comité.

*Ordonné*,—Que le nom de M. Cleaver soit substitué à celui de M. Clark sur la liste des membres dudit Comité.